

Etre donneur d'organes et / ou donneur de Moelle osseuse est un acte gratuit et bénévole.
Toutefois diffuser l'information, distribuer des cartes, organiser des réunions et des manifestations en faveur du don n'est malheureusement pas gratuit (déplacements, frais de poste et de téléphone, papeterie, micro-informatique, en particulier). Voilà pourquoi l'association a besoin de l'aide financière de ses cotisants.

Cette cotisation n'a évidemment aucun caractère obligatoire

BULLETIN D'ADHESION

Je soussigné (e) :

NOM (en majuscule) :

Prénoms :

Né (e) le : à :

Adresse :

Code postal : localité :

Téléphone : profession :

Adresse internet (fichier ADOT 53 non transmissible, envois protégés en CCI) :@.....

Demande à être inscrit (e) à l'**Association pour le Don d'Organes et de Tissus Humains de la Mayenne**

EN QUALITE DE :

Membre actif (inscrit à France ADOT comme donneur)

Je verse la cotisation statutaire minimale de 15,00 Euros

Je propose mon aide comme correspondant et/ou participant aux actions ponctuelles.

Membre bienfaiteur (personne morale ou physique n'étant pas nécessairement inscrite comme donneur)

et je verse la somme de :

Fait à : le :

Signature :

Reconnue d'utilité publique par le décret du 13.02.1978 FRANCE ADOT vous donne la possibilité de déduire vos dons de vos impôts et un reçu sera délivré sur votre demande.

Adresser tout courrier à :

FRANCE ADOT 53 - BP.90634 - 53006 LAVAL Cedex (Tél/rép : 02 43 90 68 10)